



VOSGES TROTTERS DE SELESTAT

FICHE D'ADHESION - 2026

Je soussigné (e) : Nom Prénom

Né (e)le : Profession

Demeurant : N° Rue

Code postal : Ville

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Courriel : @.....

Donne mon accord pour l'utilisation de l'adresse ci dessus pour recevoir les informations relatives aux activités des Vosges Trotters (*rayez la mention inutile*)

Oui

Non

Adhésion du conjoint :

Nom Prénom Né (e) le :

Profession Téléphone portable :

Cotisations : Membre : 15 euros Conjoint: 10 euros.

Modes de paiement : (*rayez les mentions inutiles*)

Chèque

Espèces

Virement

Le paiement de la cotisation devra être adressé à la trésorière, à l'ordre des VTS.

Trésorière: Chantal GRIMAUT 6 rue Hans Tieffenthal 67600 SELESTAT

IBAN: FR 76 1027 8013 0000 0108 2744 035 BIC : CMCIFR2A

En cas de virement, *merci d'indiquer votre nom et prénom en référence*.

L'assurance souscrite par l'association des Vosges Trotters Sélestat garantit la Responsabilité Civile ainsi que ce qui suit : Indemnités contractuelles par victime valables jusqu'au 31/12/2026, sous réserve des dispositions suivantes :

Le capital décès est diminué de moitié si vous êtes âgé de moins de 16 ans au jour de l'accident.

Les capitaux décès et incapacité permanente sont diminués de moitié si vous êtes âgé de plus de 70 ans le jour de l'accident.

Dès que vous atteignez l'âge de 75 ans, vos garanties cessent de plein droit à la fin de l'année d'assurance au cours de laquelle vous avez atteint cet âge.

IMPORTANT : Pour une couverture supplémentaire (frais de secours, rapatriement) particulièrement pour les séjours et randonnées à l'étranger ou en haute montagne, il est vivement conseillé de souscrire une assurance personnelle ; ces risques n'étant pas pris en charge par l'assurance des Vosges Trotters Sélestat.

Fait à Le Signature, précédé de lu et approuvé